

**COMMUNE DE SAINT MARS LA REORTHE**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf le deux avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 25/03/2019 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PREAUD, maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 12

**Conseillers présents** : Gérard PREAUD, Marie-Françoise RAUTURIER, Etienne GIRARD, Patrice BERTRAND, Marc GOBIN, Guillaume GOUIN, Marie-Noëlle RONDEAU, Régine PARENT, Hubert BOISTAULT, Annie RAUTUREAU, Hélène BOUQUIN, Sylvie BOUDAUD.

**Secrétaire de séance** : Hélène BOUQUIN

**Ordre du jour**

**Finances**

- vote des taux d'impositions 2019
- vote des budgets primitifs 2019
- vote des subventions

**Questions diverses.**

**19-21-01 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Vu les bases nettes d'imposition des taxes directes locales communiquées par le service des Impôts pour l'année 2019.

Vu l'avis de la commission des finances du 19/03/2019.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

-les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

<b>TAXES</b>	<b>TAUX 2018</b>	<b>TAUX 2019</b>
Habitation	26.05	26.05
Foncier bâti	16.52	16.52
Foncier non bâti	49.87	49.87

### **19-22-02 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité  
Adopte le budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	887 304 €	887 304 €
FONCTIONNEMENT	825 181 €	825 181 €
TOTAL	1 712 485 €	1 712 485 €

### **19-23-03 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – LOTISSEMENT LE VAL DE SOURCE 3**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité  
Adopte le budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	296 513 €	296 513 €
FONCTIONNEMENT	265 214 €	265 214 €
TOTAL	561 727 €	561 727 €

### **19-24-04 VOTE DES SUBVENTIONS 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer ainsi qu'il suit les montants des différentes subventions.

<b>ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DIVERS</b>	<b>MONTANT</b>
USESME	500 €
TTSM	100 €
PELICANS GYM LES EPESES	250 €
Ecole de Musique - LES EPESES	80 €
CAUE	40 €
FONDATION DU PATRIMOINE	75 €
OGEC LE BRANDON	545 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 590 €</b>

Le Maire  
Gérard PREAUD



Extrait affiché le 4/04/2019

Le Maire  
Gérard PREAUD

